

 <b>GOUVERNEMENT</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme</b>
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

***En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale***

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.*

*Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)*

<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b>		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement

<b>1. Identification de la personne publique responsable</b>
Dénomination
Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION
SIRET/SIREN
20004045900014 / 200040459
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
1 avenue Saint-Martin, 26200 Montélimar, 04 75 00 64 41, contact@montelimar-agglo.fr
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
Chauveau, Laurent, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et de la Planification urbaine (arrêté n°2021.10.61A en date du 26 octobre 2021)
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Simonin, Margaux, Chargée de mission planification et études urbaines, Direction Urbanisme et Habitat
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)

Maison des Services Publics, 1 Avenue Saint-Martin, 26 200 Montélimar, 04 75 00 26 15, margaux.simonin@montelimar-agglo.fr

## 2. Identification du PLU

### 2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

### 2.2 Intitulé du document

Plan Local d'Urbanisme de la commune de ANCONE

### 2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document

19 mars 2007 \_ Géoportail de l'Urbanisme

### 2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU

Commune de ANCONE

### 2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)

Département de la Drôme (26) – Auvergne Rhône-Alpes  
Plan de localisation : Voir 2. Documents graphiques

## 3. Contexte de la planification

### 3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables

Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?

Oui

Non

Si oui, nom du document et date d'approbation :

Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne Rhône-Alpes, « Ambition territoire 2030 » a été adopté en Assemblée plénière le 19 décembre 2019. Il a été approuvé par le préfet de région par arrêté n°20-083 en date du 10 avril 2020, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr>

Une modification est en cours, la procédure de modification n°1 du schéma régional a été engagée en juin 2022.

Le territoire est-il couvert par un SCoT ?

Oui

Non

Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Rhône Provence Baronnies, dont le périmètre a été fixé par arrêté inter-préfectoral le 6 novembre 2017. Le syndicat mixte « Rhône Provence Baronnies » a été créé par arrêté inter-préfectoral le 27 décembre 2018. Le diagnostic du SCoT a démarré en 2021. A la date de la présente procédure, la commune

n'est donc pas couverte par un SCoT approuvé. Les études relatives au SCoT sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.srpb.fr/>

Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?

- Un Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) a été prescrit par la communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION le 30/06/2021. Il est actuellement en cours d'élaboration.
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Drôme approuvé en 2013 et révisé en 2018, consultable à l'adresse suivante : <http://www.riviere-drome.fr/>
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2022 / 2027 (SDAGE) consultable à l'adresse suivante : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>
- Le Schéma de Cohérence Ecologique Rhône-Alpes (SRCE) adopté en 2014, consultable à l'adresse suivante : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté d'agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION 2021 / 2027, approuvé en date du 09 mars 2022.
- Le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRNI), approuvé en date du 7 mars 2017.

Le territoire n'est cependant pas concerné par :

- Une charte Parc Naturel
- Un plan de déplacement urbain ou un plan de mobilité

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été prescrit par la Communauté d'Agglomération de MONTELMAR AGGLOMERATION le 11 juin 2018. Il est actuellement en cours d'élaboration.

### 3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU

Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration

Oui

Non

Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale

Non concerné

Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Non concerné

Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ?

Oui

Non

Si oui, préciser la date de l'actualisation

Non concerné

Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle

Non concernée

Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale

Oui

Non

Non concerné

Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

- Le document actuellement en vigueur peut être consulté sur le site internet de Géoportail de l'urbanisme : <http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

#### 4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

##### 4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

##### 4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

1366 habitants en 2020, pour une densité moyenne de 859,1 hab/km<sup>2</sup>. La population de la commune est en croissance depuis 1968.

##### 4.2.2 Caractéristiques spatiales

Superficie totale (en hectares)	158,80 ha			
Superficie par zones	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	41.87	26.37	41.87	26.37
zones 1 AU	11.30	7.12	11.30	7.12
zones 2 AU	/	/	/	/
zones A	37.90	23.90	37.90	23.90
zones N	67.63	42.60	67.63	42.60
Total	158.80	100	158.80	100

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

LE PADD d'ANCONE datant de 2012 et donc ancien ne prévoit pas d'objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il fixe les objectifs suivants :

1. Concernant les orientations générales de la commune en matière d'aménagement : Assurer le développement durable de la commune par :

- Une extension mesurée de l'habitat ;
- Un plan de circulation pour un espace protégé ;
- Un développement économique raisonné et partagé ;
- Une préservation de la zone agricole, « coupure verte » avec Montélimar ;
- Un renforcement de la cohésion sociale ;
- Une valorisation des atouts patrimoniaux bâtis et naturels ;
- Un développement communal en cohérence avec l'intercommunalité.

2. Concernant les orientations particulières :

- Limiter l'extension urbaine ;
- Assurer une circulation partagée ;
- Permettre un développement économique « choisi » ;
- Renforcer la cohésion sociale ;
- Valoriser le patrimoine bâti et « naturel ».

### 4.3 Caractéristiques de la procédure

#### 4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

Evolution du préambule et des articles 2,4 et 9 de la zone Ub du secteur Ubr du Règlement écrit, création d'une Orientation d'Aménagement sur un secteur restreint et mise à jour du plan de zonage et du plan relatif à la limite du Droit de Prémption Urbain (DPU) en cohérence avec le PADD.

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

/

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

Oui

Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

/

4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs

Oui

Non

## Annexe II

Si oui, préciser la localisation et la superficie

/

4.3.4 La procédure a pour objet :

- de créer un espace boisé classé

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

/

- de déclasser un espace boisé classé

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

/

- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et les superficies

/

- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et les superficies

/

- de créer de nouvelles protections environnementales

Oui

Non

Si oui, préciser les protections et leurs superficies

/

- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels

Oui

Non

Si oui, préciser les protections et leurs superficies

/

#### 4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet

- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet

/

- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :

- Oui  
 Non

Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité

/

#### 4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)

- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet

- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :

- Oui  
 Non

Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité

/

#### 4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur

- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la **rubrique 3.1**, intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

/

- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité

/

#### 4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales

- Oui  
 Non

Si oui, préciser les effets

/

### 5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure

#### 5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>

Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non inscrit au titre de la directive habitat (ZSC ; SIC ; PSIC), ni au titre de la directive oiseau (ZPS). Voir site <a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a>
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir site <a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a>
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir site <a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a>
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir site <a href="http://atlas.patrimoine.culture.fr">Atlas des patrimoines (culture.fr)</a>
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRNI, voir Géoportail de l'Urbanisme Arrêté n°26_2017-03-07-023 du 7 mars 2017 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels inondation sur la commune d'Ancône.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>

Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="http://atlas.patrimoine.culture.fr">Atlas des patrimoines (culture.fr)</a>
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="http://atlas.patrimoine.culture.fr">Atlas des patrimoines (culture.fr)</a>
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le Rapport de Présentation du PLU, 1 ZNIEFF de type 1 est signalée. Une ZNIEFF de type 2 est signalée Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a> Voir <a href="https://inpn.mnhn.fr/">https://inpn.mnhn.fr/</a>
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://inpn.mnhn.fr/">https://inpn.mnhn.fr/</a>
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
Autre protection	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Montélimar Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
<b>5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :</b>			
	Oui	Non	Si oui, précisez

Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
Autre protection	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'Exposition au Bruit (PEB) Aéroport de Montélimar, Servitude résultant à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales, Servitude de halage et de marchepied. Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>

**5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :**

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://inpn.mnhn.fr/">https://inpn.mnhn.fr/</a>

D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://inpn.mnhn.fr/">https://inpn.mnhn.fr/</a>
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a>
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="#">Atlas des patrimoines (culture.fr)</a>

D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="#">Atlas des patrimoines (culture.fr)</a>
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="#">Atlas des patrimoines (culture.fr)</a>
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a>
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas directement concerné par les ZNIEFF mais leur emplacement est proche. Voir <a href="https://inpn.mnhn.fr/">https://inpn.mnhn.fr/</a>
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://inpn.mnhn.fr/">https://inpn.mnhn.fr/</a>
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>

D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir <a href="https://inpn.mnhn.fr/">https://inpn.mnhn.fr/</a>
Autre protection	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Montélimar Voir <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>

**5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, précisez :

/

## 6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

*Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).*

## 7. Autres procédures consultatives

### 7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées

01/09/23

### 7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)

/

### 7.3 Procédure de participation du public envisagée

- enquête publique

- Oui

<input checked="" type="checkbox"/> Non
- participation du public par voie électronique <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser lesquelles
/
- autre, préciser les modalités
Mise à disposition du public, un mois.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations ( <b>rubrique 2.5</b> ).	<input checked="" type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation ( <b>rubrique 6</b> )	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant

Veillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent

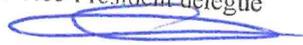
/

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

Fait à	Montélimar	le,	
Nom	Chauveau	Prénom	Laurent
Qualité	Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et de la Planification urbaine		

(arrêté n°2021.10.61A en date du 26 octobre 2021)	
<p>Signature</p>  <p>31 AOUT 2023</p>  <p>Pour le Président, Le Vice-Président délégué</p>  <p>Laurent CHAUVEAU</p>	